

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 17 décembre 2021

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal de la commune d'Yssandon s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 12 membres étaient présents.

Urbanisme

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. le Maire propose aux élus d'entendre Mme Alexandra Verlhac qui souhaite présenter son projet d'urbanisme.

Mme Verlhac a obtenu en 2019 l'autorisation de construire un centre de soins à Transac. Pour assurer la viabilité de son projet, elle envisage des améliorations et notamment des chambres à louer, un espace restauration, des salles de réunion, de conférences, des espaces sport et culture.

Mme Verlhac est propriétaire de terrains qui pourraient permettre l'agrandissement de son projet mais ceux-ci ne sont pas classés en zone constructible.

Les élus assurent à madame Verlhac leur soutien pour le projet accepté et l'intérêt que pourrait présenter le futur projet pour la commune, mais ils confirment qu'en l'état actuel du PLU arrêté le 11 juin 2021, le projet n'est pas réalisable puisque situé en zone agricole. Une révision du PLU n'est pas envisageable 6 mois après l'approbation du PLU. Des règles ont été fixées, il convient de les appliquer.

Contrat d'assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance proposé par la CNP est reconduit pour 2022.

Révision du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire des agents est révisé après avis favorable du Comité Technique. Un montant est attribué pour chaque cadre d'emploi et chaque groupe de fonction. Il sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022.

Révision des tarifs communaux

Prix des repas à la cantine

Une augmentation de 2 % sera appliquée à compter du 01/01/2022 ce qui portera le prix des repas enfants à 2,70 € et le prix des repas adultes à 5,83 €.

Prix de la vacation à la garderie périscolaire

A compter du 01/01/2022, le prix d'une vacation est fixé à 1,30 €.

Tarifs des locations de la salle polyvalente

A compter du 01/01/2022, le prix de la location de la salle polyvalente sera fixé à 250 € pour les habitants d'Yssandon et à 500 € pour les résidents hors commune.

Une caution de 300 € sera déposée en mairie pour toute demande de location.

Remboursement des frais de vérification des extincteurs au cabinet des infirmières

Comme convenu dans le contrat de bail, la somme correspondant aux frais de vérification des extincteurs (30,74 €) sera recouvrée.

Création d'un city stade

Les élus ont validé le projet de city stade à la Prodelie, à proximité de l'école et de la maison des associations.

Une aide financière de l'Etat à hauteur de 25% sera sollicitée ainsi qu'une subvention du Département à hauteur de 30 %.

Programme de voirie 2022

Deux voies feront l'objet d'une réfection en 2022 :

- VC n° 6 Les Chabannes, du village au CD 5
- VC n° 2 La Nadalie, de la route des Reytours au CD 5

Des aides financières de l'Etat, de l'AGGLO de Brive et du Département seront sollicitées.

Des réparations en point à temps sont prévues ainsi que le curage de fossés.

Une somme sera affectée pour l'achat de petit matériel pour les agents d'entretien.

Délibération modificative n° 4

Un virement de crédit est voté pour abonder le programme cimetièrre de 12 000 € supplémentaires.

Bulletin municipal

La commission communication annonce la distribution d'un bulletin municipal papier en février 2022.

Fait à Yssandon, le 23-12-2021

Le Maire,

Christian Leymarie

